

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**FINANCES LOCALES**

**SOUS-DOMAINE :**  
**DECISIONS**  
**BUDGETAIRES**

**OBJET :**  
Remboursement de  
la dette entre la  
CCCLA et Réseau 11  
suite au transfert de  
compétence

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Convocation du  
conseil  
en date du  
10 novembre 2020

**CERTIFIE**  
**EXECUTIVE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE :**

**PAR PUBLICATION**  
**LE**

**PAR DELEGATION**  
**LE**

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.  
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de  
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,  
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,  
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,  
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,  
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,  
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,  
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE,  
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,  
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD,  
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,  
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,  
Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,  
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,  
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,  
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,  
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,  
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par  
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**Procurations :** Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à  
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à  
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à  
Bernard PECH.

**Excusés :** Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,  
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

**Secrétaire de séance :** Jean-François VERONIN-MASSET.

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017, portant modification des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, intégrant notamment les compétences eau potable et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
Vu l'arrêté inter-préfectoral de la création du Syndicat Réseau 11 en date 20/12/2019,  
Vu le transfert de la compétence production et adduction eau potable de la CCCLA à Réseau 11 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,  
Vu l'avis favorable du bureau syndical de Réseau 11 concernant le remboursement de la dette à la CCCLA acquittée au cours de l'année 2020 concernant la compétence production et adduction eau potable,  
Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriale, les contrats en cours sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. Il précise dans ce cadre que 2 contrats d'emprunt concernant la compétence « production et adduction eau potable » transférée doivent être repris par Réseau11.

Dette transférée par la CCCLA au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Réf. Banque	Libellé	Prêteur	Index	KRD au 31/12/2019	K initial	Annuité 2020	Date de début	Date de fin
MIN244797EUR/ 256360	CASTELNAUDARY - Investissements	DEXIA	FIXE 3.91 %	29 553,50	110 000,00	9 744,77	31/12/2007	01/01/2023
1128872	CASTELNAUDARY - Investissements	CDC	FIXE 4.42 %	40 743,04	100 000,00	9 260,24	01/01/2009	01/01/2024

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à l'épidémie de Coronavirus, les opérations de transfert de ces contrats n'ont pu être réalisées dans le courant 2020 et que la communauté de communes a acquitté les annuités de cette dette depuis l'année 2020.

Dette acquittée par la CCCLA en 2020

N° contrat emprunt	Prêteur	Capital	Intérêts	Annuité
1128872	Caisse des Dépôts et Consignations	7 459,40 €	1 800,84 €	9 260,24 €
MIN24479EU	DEXIA	8 698,59 €	1 046,18 €	9 744,77 €
TOTAL		16 157,99 €	2 847,02 €	19 005,01 €

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin que :

- Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de chacun des emprunts fasse l'objet d'un avenant de transfert entre la banque et Réseau 11.
- Les annuités d'emprunt dont les dates d'échéances sont antérieures au 31 décembre 2020 et postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (date du transfert de compétence) et qui ont été payées par la CCCLA, soient refacturer à Réseau 11.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** que le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de chacun des emprunts fasse l'objet d'un avenant de transfert entre la banque et Réseau 11.

**DIT** que les annuités d'emprunt dont les dates d'échéances sont antérieures au 31 décembre 2020 et postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (date du transfert de compétence) et qui ont été payées par la CCCLA, soient refacturées à Réseau 11.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20201117-20200185-DE

**20200185**

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

